



LE CENTRE CANADIEN de
PROTECTION DE L'ENFANCE

AVEC LE SOUTIEN DE :

Bell



Les douze recommandations qui suivent préconisent des améliorations dans les domaines de l'éducation et de la sensibilisation, de la technologie, des politiques publiques et de la recherche.

Les images d'abus pédosexuels

Analyse des sites internet par **cyberaide.ca**

RECOMMANDATIONS

Voici les recommandations qui découlent du rapport sur les images d'abus pédosexuels rendu public en novembre 2009. Pour obtenir la version intégrale du rapport, consultez le WWW.CYBERAIDE.CA/RECHERCHE.

- 1 RECOMMANDATION :** Étant donné que la majorité des images d'abus pédosexuels montrent des enfants de moins de 8 ans, il y a lieu de concentrer les efforts de sensibilisation sur ce groupe d'âge. Il faudrait outiller ces jeunes enfants pour reconnaître les signes du processus d'exploitation sexuelle et prévenir un adulte de confiance s'ils se font exploiter sexuellement ou photographier de manière inappropriée. Cette mesure s'avère particulièrement importante en ce qui a trait aux enfants d'âge préscolaire parce qu'ils sont moins susceptibles de reconnaître un comportement anormal (ils n'ont pas beaucoup d'expérience en dehors du foyer et peuvent se laisser convaincre facilement). L'âge des enfants sur la grande majorité des images examinées par les analystes de Cyberaide.ca témoigne de l'importance de la chose. À l'évidence, il faudrait aussi que les parents, les grands-parents, les éducateurs en garderie, les voisins, les professionnels de la santé et les autres adultes apprennent à identifier les signes éventuels d'exploitation sexuelle. Les efforts de sensibilisation dans ce domaine doivent être exhaustifs et développer les aptitudes fondamentales des enfants. Il y a lieu de donner à ces personnes de l'information sur la bonne parentalité, l'exploitation sexuelle et les signes d'exploitation sexuelle.
- 2 RECOMMANDATION :** Il y aurait lieu que les centrales de signalement du monde entier collaborent afin d'entreprendre la collecte de données sur la présence de bébés et de bambins dans les images d'abus pédosexuels. Cette mesure permettra de dégager un portrait plus précis de l'âge des enfants sur les images et d'obtenir des données exactes à savoir s'il y a une hausse de la demande pour les images d'abus pédosexuels contre de très jeunes enfants. Cette mesure pourrait susciter un dialogue important sur les stratégies de prévention qui permettraient de mieux protéger les enfants d'âge préscolaire.
- 3 RECOMMANDATION :** Il y aurait lieu de se pencher sur la sensibilisation sexospécifique. Compte tenu de la surreprésentation des filles sur les images d'abus pédosexuels, il faudrait créer du matériel de prévention supplémentaire à leur intention et l'axer sur les activités destinées aux filles (par ex., les guides dans le scoutisme). Cela contribuerait peut-être à sensibiliser davantage les filles aux abus sexuels, à la reconnaissance des signes d'abus et au signalement des comportements abusifs.
- 4 RECOMMANDATION :** Explorer de nouvelles possibilités de collaboration avec les corps policiers et les fournisseurs de services et de contenu internet afin de retirer les contenus illégaux des serveurs canadiens.
- 5 RECOMMANDATION :** Établir des normes internationales pour ce qui est des renseignements personnels à exiger des demandeurs de noms de domaine (preuves d'identité, d'adresse, de résidence dans un pays, de coordonnées). Cette information devrait être disponible en cas d'enquête pour faciliter l'identification des propriétaires de sites pédopornographiques et le sauvetage des enfants soumis à des abus sexuels. Cela nécessiterait la collaboration de l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers).

6 RECOMMANDATION : Collaborer avec les registraires de nom de domaine afin que les domaines associés à des contenus illégaux soient mis hors ligne. Cette mesure permettrait d'empêcher les nouveaux propriétaires de sites internet d'acheter des noms de domaines connus pour héberger du matériel illégal et de les réutiliser pour les mêmes fins. Vu que ces noms de domaine ont une valeur marketing importante et deviennent bien connus des consommateurs d'images d'abus pédosexuels, il y a lieu de prendre des mesures pour qu'ils soient retirés en permanence.

7 RECOMMANDATION : Il y a lieu de mener des recherches plus approfondies sur les conséquences des abus pédosexuels pour les victimes et les effets d'Internet sur la nature et l'ampleur des traumatismes subis et le processus de rémission des victimes. Les conséquences sont-elles différentes lorsque les victimes savent que les abus qu'elles ont subis ont été immortalisés sur des photos? Qu'en est-il lorsqu'elles savent que ces images circulent sur Internet? Une meilleure compréhension des conséquences permettrait d'améliorer le traitement des victimes et de voir comment le système de justice pénale devrait les soutenir et les traiter.

8 RECOMMANDATION : Il y aurait lieu d'intensifier la collaboration et la mise en commun des données au sein des organismes qui analysent des images d'abus pédosexuels. L'analyse des images par les centrales de signalement est vraisemblablement sujette à des doublons étant donné la forte proportion d'images d'abus pédosexuels analysées plus d'une fois. La mise en place d'une base de données collaborative d'empreintes numériques SHA-1 (centralisée ou décentralisée) aurait le potentiel de réduire considérablement la charge des analystes et l'exposition aux images.

9 RECOMMANDATION : Il y aurait lieu de mener des recherches plus approfondies sur l'usage des mots dans les sites d'hébergement d'images d'abus pédosexuels. Les sites internet contenant des images d'abus pédosexuels pourraient être automatiquement repérés à l'aide d'une liste de mots et d'un algorithme probabiliste. Cette liste de mots pourrait en outre être mise en consultation et recenser les termes nouveaux qu'utilisent les amateurs ou les vendeurs d'images d'abus pédosexuels.

10 RECOMMANDATION : Surveiller étroitement l'usage des barres de titre uniques dans les sites d'hébergement d'images d'abus pédosexuels. Suivre les déplacements de ces sites permettra de mieux comprendre la mobilité des contenus sur Internet.

11 RECOMMANDATION : Former une coalition sur le modèle de la Financial Coalition aux États-Unis afin de mettre au point des solutions pour contrer le commerce des images d'abus pédosexuels. Cette coalition permettrait de collaborer avec corps policiers, le secteur financier et les fournisseurs de services et de contenu internet dans le but de remonter jusqu'à la source des sites internet et d'enrayer le problème.

12 RECOMMANDATION : Lorsqu'un site est associé à un réseau fast-flux*, il est possible de déterminer les adresses IP utilisées pour fournir le contenu. Les centrales de signalement du monde entier pourraient collaborer avec les fournisseurs de services internet pour leur signaler la présence d'ordinateurs zombies dans leur réseau. Un fournisseur de services internet pourrait décider de suspendre le service d'un abonné jusqu'au rétablissement de l'ordinateur infecté.



* Le fast-flux est une technique utilisée pour faire obstacle à la mise hors ligne d'un site internet. Il utilise le système d'adressage par domaines (DNS) et un ensemble d'ordinateurs zombies qui changent constamment.